

Compte Rendu du Conseil Communautaire Du lundi 28 mars 2011

1. Ouverture de la séance à 18h00

Etaient présents :

Arbonne la Forêt	Mme Colette Gabet Mme Valérie Fabre Mme Claudette Archer	Titulaire Titulaire Suppléante
Barbizon	M. Pierre Bedouelle	Titulaire
Cély en Bière	M. Jean Jacques Zanella Mme Maryse Galmard Peters Mme Marine Thieffry	Titulaire Titulaire Titulaire
Chailly en Bière	M Henri Lebarq M. Alain Tassin M. Pierre Segret	Titulaire Titulaire Titulaire
Fleury en Bière	Mme Chantal Le Bret M. Alain Richard	Titulaire Titulaire
Perthes en Gâtinais	M Robert Mattioda M Bruno Malecamp	Titulaire Titulaire
Saint Germain sur Ecole	Mme Christiane Walter M. Gérard Thomas M Jean Christophe Bernon	Titulaire Titulaire Titulaire
Saint Martin en Bière	M. Alain Renault M. Jacques Toïgo M François de Cidrac M Sébastien Berchon	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Saint Sauveur sur Ecole	M. Claude Merou M. Jean Claude Rossi M Pierre Sarazi	Titulaire Titulaire Suppléant
Villiers en Bière	M. Gilles Gatteau Mme Violaine Gatteau M Gérard Roux	Titulaire Titulaire Titulaire

2. Nomination d'un secrétaire de séance et approbation du compte rendu

Désignation d'un **secrétaire de séance** : M Alain Richard est nommé secrétaire de séance.

Le **compte rendu du dernier Conseil Communautaire** n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ou réclamation, il est réputé **approuvé à l'unanimité**.

3. Désignation des délégués au SMEP

Mme Gabet explique que M Pelletier n'a plus au sein de sa commune de délégation extérieure. Il est donc nécessaire de nommer pour le SMEP un nouveau délégué titulaire.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bière, notamment concernant l'aménagement du territoire,

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2004 n°5 en date du 16 janvier 2004,

Vu la délibération N° 2008/146 du 07 avril 2008,

Vu la démission de M. Pierre Pelletier en tant que Conseiller Communautaire et la désignation le 17 mai 2010 de M. Didier Perrot par la commune de Perthes en Gâtinais en tant que délégué communautaire suppléant pour le remplacer,

Après en avoir délibéré, à la majorité (26 POUR, 1 CONTRE),

Décide de désigner :

<i>Perthes en Gâtinais</i>	<i>M. Didier Perrot</i>	<i>Titulaire</i>
----------------------------	-------------------------	------------------

Pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Bière au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation de Fontainebleau et sa Région.

4. Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

En 2010 une augmentation sensible a été effectuée. Par ailleurs, il a été constaté que quasiment 50 % des familles se situent dans les deux premières tranches, le Bureau a considéré ne pas devoir grever davantage le budget des familles à bas revenus.

Le Bureau propose la création d'une tranche supérieure dans la grille tarifaire de l'accueil de loisirs. Il est par ailleurs noté qu'un effort d'adaptation sera fait quant au nombre de repas commandés pour l'accueil de loisirs en cas de larges désistements. Néanmoins les mois d'hiver ont occasionné beaucoup de malades sans préavis et les quantités n'ont pu être modifiées. L'impression de surplus étant accentuée par la livraison de 4 repas supplémentaires quelque soit le nombre demandés. (Directive de la société).

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n°2006/80

Vu la délibération n° 2007/108 en date du 26 mars 2007,

Vu la délibération n° 2007/128 15 octobre 2007,

Vu la délibération n° 2009/209 du 31 mars 2009,

Vu la délibération n°2010/239 du 08 mars 2010

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- *D'appliquer la tarification par enfant suivante à partir de juillet 2011 :*

Revenus en €	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants et plus
Inf. à 1067	6,60	6,00	5,70
1068 à 1600	10,25	9,25	8,25
1601 à 2300	12,25	11,25	10,25
2301 à 3000	14,50	13,50	12,50
3001 à 4000	16,50	15,50	14,50
4001 et plus	18	17	16
Extérieur	30,00	30,00	30,00

- De soustraire le prix du repas (2,40 €) pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs et ayant une allergie sévère, un régime particulier nécessitant une prise en charge médicale et des repas fournis par la famille.
- D'appliquer la tarification par enfant suivante sur présentation d'un justificatif médical :

Revenus en €	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants et plus
Inf. à 1067	4,20	3,60	3,30
1068 à 1600	7,85	6,85	5,85
1601 à 2300	9,85	8,85	10,25
2301 à 3000	12,10	11,10	10,10
3001 à 4000	14,10	13,10	12,10
4001 et plus	15,60	14,60	13,60
Extérieur	27,60	27,60	27,60

Les revenus correspondent au revenu mensuel moyen du ménage.

Le nombre d'enfants est le nombre d'enfants à charge, fréquentant ou non l'accueil de loisirs.

Les frères et sœurs qui ne sont pas allergiques paient le tarif normal de l'ALSH.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits en recettes au budget primitif 2011.

5. Revente des Tickets T

Une première opération a eu lieu jusqu'au 31 janvier pour la vente de ticket T à prix réduit. Cette démarche visait à encourager l'utilisation de transports en commun sur le territoire. Une nouvelle campagne d'information est à mettre en place afin de concrétiser cette deuxième tentative.

Le Conseil Communautaire,

Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays de Bière,

Vu la délibération N°2010/09/27/03 du 27 septembre 2010

Considérant l'opportunité de vendre des carnets de Tickets T permettant de voyager sur les lignes du réseau de bassin couvrant le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bière,

Sur proposition du Bureau et de la commission Transport,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, d'une part,

La mise en place de la revente des Tickets T de transport par carnet de 10 tickets.

DECIDE, d'autre part,

A titre expérimental, du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2011, limitée à un carnet par famille, la vente de carnets de 10 Tickets T sera subventionnée par la Communauté de Communes du Pays de Bière à hauteur de 2 €, soit un prix de vente de 10 € le carnet pour un coût de 12 € pour la collectivité.

Ils seront disponibles dans les bureaux de la Communauté de Communes du Pays de Bière et dans les Mairies.

Une régie sera créée à la Communauté de Communes du Pays de Bière. Des sous-régies seront installées dans les communes souhaitant délivrer ce service aux administrés.

6. Fixation des tarifs de photocopies et impressions

Mme Gabet explique qu'il est nécessaire chaque année de voter le tarif des photocopies, même si la demande actuelle n'est pas importante, voire négligeable.

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n°2008/167 du 30 juin 2008

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs des impressions et photocopies comme suit :

<i>Nature de la reproduction : impression ou photocopie</i>	<i>Tarifs en euros</i>
<i>A 4 noir et blanc</i>	<i>0,18 €</i>
<i>A 4 couleur</i>	<i>0,25 €</i>
<i>A 3 noir et blanc</i>	<i>0,36 €</i>
<i>A 3 couleur</i>	<i>0,50 €</i>

Une impression ou photocopie recto-verso sera considérée comme une double copie.

DIT que les recettes seront perçues par une régie de recettes ad hoc.

7. Autorisation de signature au Président

Mme Gabet explique que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie vendredi 25 mars et a choisi un prestataire pour la mise en conformité des arrêts de bus. Il n'y avait que deux offres dont une était nettement plus chère que l'autre, surtout sur la réalisation des abris maçonnés. Il est à présent nécessaire de signer les pièces afférentes à ce marché.

Le cahier des charges prévoit une amplitude de 8 mois de travaux avec deux impératifs, l'exclusion de travaux pour la période d'été à Barbizon et à l'inverse la nécessité de travaux estivaux à St Germain sur Ecole.

Une présentation du phasage se fera en Bureau le lundi 2 mai 2011.

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles L. 2122-21, L 3221-11- et L. 4231-8-1 du CGCT,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 2007/121 du 25 juin 2007 et la délibération n°2009/193 du 02 mars 2009 concernant les demandes de subvention au STIF et à la Région Ile De France pour les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2008/163 du 30 juin 2008 concernant les délégations de signature pour les MAPA (marché à procédure adaptée)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'autoriser Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bière et pour la durée du mandat à :

- *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dans le cadre de la mise en accessibilité des arrêts de bus de la Communauté de Communes du Pays de Bière.*

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

8. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Mme Gabet fait la lecture du bilan 2010, les remarques suivantes sont faites :

- Mme Fabre se félicite de l'économie faite notamment sur le compte dépense en personnel
- Mme Le Bret précise que l'augmentation du transport est contenue jusqu'à présent mais que la situation ne va pas stagner.

Les orientations budgétaires 2011 sont discutées, les remarques suivantes sont faites :

Le projet de la structure sportive est évoqué par M Bedouelle, il précise que s'il importera à un moment ou un autre de se prononcer sur le projet définitif, il n'y a à ce jour aucune décision prise ni sur l'emplacement de la structure si sur l'activité qu'elle concernera.

9. Affaires diverses

M Gatteau informe l'assemblée de l'avancée des travaux de la commission ATE,

- une réunion avec les services du Conseil Général en charge du déploiement du numérique a eu lieu
- le Conseil général a également été rencontré pour le projet de liaison douce sur la RD372.
- La commission est en attente des réponses des communes pour l'accueil d'une aire de services pour camping car

Mme Gabet informe le conseil que la Communauté de Communes sera représentée à la CDCI, et qu'elle siège dans le collège des élus.

De nombreuses réunions vont être organisées afin de définir le prochain schéma des intercommunalités. Un document simulant la représentativité de la communauté de communes dans le cas de fusion minime à extrême a été rédigé et permet de constater que certaines situations sont à craindre. Mme Gabet et Le Bret, ainsi que M Renault, rencontre le Préfet mardi 28 mars afin de lui montrer la position d'union du territoire.

M Malecamp rappelle aux délégués qu'une réunion SMEP aura lieu ce mardi 30 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Annexe

2010 : Bilan

Sur la plupart des postes de dépense par nature, les coûts sont contenus et les dépenses réalisées par projets restent inférieures aux prévisions du BP10.

Faute de transferts de charges, le coefficient d'intégration fiscale (CIF) a baissé de 20% entre 2009 et 2010, la dotation d'intercommunalité (ex DGF) est de 230 000 €.

Comme en 2009, l'offre de transport impacte significativement le budget, mais il n'est pas certain que le contrat de type II contienne la hausse du poids des transports en 2011.

De plus, l'accueil de loisirs (ALSH) ayant une fréquentation constante et importante (au maximum des capacités d'accueil), l'équipe d'animation doit fonctionner avec un effectif important. Enfin, l'activité « ALSH préado » nécessite un personnel présent mercredis et samedis.

Un Relais assistantes maternelles a ouvert en novembre 2010 avec recrutement d'une personne à 50%. Les activités seront subventionnées par la CAF en investissement et en fonctionnement à 80% les deux premières années.

Néanmoins, la collectivité dégage un excédent de *fonctionnement* d'environ **110 000 €**, soit 3,5% des recettes de fonctionnement, moitié moins qu'en 2009 (baisse de la DGF et hausse des coûts, notamment transports).

La section d'investissement se clôture sur environ **250 000€ de déficit**. Celui-ci s'explique par le décalage entre les dépenses et les recettes (notamment subventions régionales) d'investissement. La collectivité avait eu un énorme excédent d'investissement en 2009.

La Communauté de Communes est peu endettée et possède une bonne capacité de désendettement (sa capacité à rembourser par avance ses emprunts). L'ensemble des excédents réalisés montre une certaine solidité financière qui permet de mener à bien l'ensemble des projets actualisés du contrat de territoire.

2011 : Orientations budgétaires

Les ressources de la CC :

Les *dotations de l'Etat* (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) sont maintenues au même niveau cette année,

La *Taxe Professionnelle* a totalement disparu cette année. Elle est remplacée par la Contribution Economique Territoriale composée d'une partie de type Taxe Professionnelle (sur l'activité) et d'une partie basée sur le foncier des entreprises. Le mode de calcul est complexe et les services fiscaux ont des difficultés à fournir des bases aux collectivités.

Des incertitudes pèsent sur le montant 2011 et la pérennité du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (100.000 € par an).

Investir :

- La CC en a les moyens (excédent d'investissement résiduel, fort taux moyen de subventionnement des investissements et capacité de désendettement élevée)

- La CC en a le devoir légal envers ses habitants et ses communes membres : mise aux normes et mis en accessibilité (bâtiments administratif, arrêts de bus)
- La CC s'est engagée par son Contrat de Territoire avec la Région Ile de France

Pour les exercices 2011 et 2012, il s'agira de : l'Hôtel de la Communauté de Communes, la structure sportive et culturelle, et les arrêts de bus.

L'Hôtel de la Communauté de Communes : les travaux devraient être finis pour juillet 2011.

La structure sportive et culturelle : La Communauté de Communes s'est engagée auprès du Conseil Régional. Cela a été acté par signature d'un contrat de territoire. Les besoins ont évolué depuis la signature du contrat. Une délibération sera très prochainement soumise au Conseil pour modifier le projet initial. Il s'agira de réaliser une structure multi-activités plus ambitieuse et de nature à répondre aux besoins de l'ensemble des habitants du territoire. Enfin, une étude présentant un état des lieux des pratiques et des associations du territoire a été réalisée en 2010.

Arrêts de bus : les subventions ont été accordées par la STIF et le Conseil Régional d'Ile de France. Les travaux doivent débuter en avril 2011 pour une durée de 8 mois.

En fonctionnement :

Les Ordures Ménagères : les contrats de déchets sont révisés mensuellement par l'indexation sur le coût de la vie (notamment pétrole et cout des salaires). Aussi, le montant global de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères continue à légèrement augmenter, toutefois le taux moyen pondéré reste inférieur aux taux 2007.

Un nouvel agent a été recruté. Il a mis en place l'opération « composteurs individuels » et est chargé de la création d'une politique d'information et de prévention auprès des scolaires et de l'ALSH à partir de 2011.

Les transports : Les coûts des lignes régulières ont connu une forte progression en 2009. Les lignes ont été redéfinies, Créabus a été abandonné et Shop'bus créé. Fin 2010 a été signé le contrat de type II avec le STIF : le syndicat reprend la main sur la gestion des transports, car il est seul compétent en Ile de France. Les ajustements nécessaires pour répondre aux besoins des usagers ne seront possibles qu'avec dépenses de la Communauté de Communes du Pays de Bière. La participation de la CC au titre des lignes régulières sera de 130.000 € par an, avec révision annuelle.

Accueil de Loisirs : Depuis le mois de février 2009, l'accueil de loisirs a un directeur à temps complet. Dans le cadre de la professionnalisation des équipes, un animateur a été recruté en alternance.

La politique Enfance-Jeunesse a été étendue avec la prise en charge des préadolescents depuis juillet 2009. En continuité de 2010, des actions ponctuelles à destination du public adolescent et à l'échelle du territoire communautaire sont prévues sur 2011 autour de trois axes majeurs définis en Commission jeunesse. Il s'agit de :

- Prévention, santé, hygiène
- Formation professionnelle
- Evènementiel, Loisirs

Solidarités : les actions en faveur des Séniors se diversifient et s'ouvrent aux habitants à faible revenu avec la mise en place de la politique « Seniors en Vacances ».

Un Relais Assistante Maternelle itinérant a été créé en novembre 2010. Les premières animations ont eu lieu en février 2011 avec une participation des assistantes maternelles dépassant les prévisions de la CAF. Du matériel d'activités, de sécurité et un véhicule seront achetés en 2011 avec une subvention CAF à hauteur de 80%.